

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 9 juillet 2018 à 19 h  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville  
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement  
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement  
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement  
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

**ABSENCE :**

Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Nathalie HADIDA, secrétaire d'arrondissement  
M. Pierre DUPUIS, directeur d'arrondissement adjoint

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**CA18 20 0291**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant le point suivant :

20.06.1 Convention de soutien logistique avec Kayac Sans Frontières – activités de kayak et SUP.

en modification l'objet du point :

20.13 Contribution financière à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle - réalisation du 1er festival de musique Zouglo.

et en retirant le point :

30.10 Délégation à la Conférence annuelle du loisir municipal

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

### CA18 20 0292

#### Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>	<u>Suivi</u>
Mme Angela Parlati	Chute de fil électrique Présence de souris	
M. Nicola Romita	Présence de rats dans les tuyaux	
M. Francesco Moreno	Ajout de passage piétonnier sur le boulevard LaSalle Utilisation de stationnements privés par les entrepreneurs de rafting	
M. Robert Cordner	Zonage et logis au sous-sol	
Mme Sonja Susnjar	Problèmes de congestion résultant des travaux routiers	

Adoptée à l'unanimité.

10.03

---

### CA18 20 0293

#### Félicitations - 55e anniversaire de mariage

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Marcelle Carrière et monsieur André Carrière qui célébreront leur cinquante-cinquième anniversaire de mariage en juillet 2018.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante-cinq ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**CA18 20 0294****Félicitations à Root Data Center - Accolades de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal**

Attendu que l'entreprise Root Data Center était finaliste dans deux catégories du concours Accolades de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal de cette année;

Attendu que l'entreprise a remporté le prix dans la catégorie Haute technologie et innovation remis à une entreprise qui se distingue pour une innovation résultant de l'efficacité et de l'efficience de nouveaux produits, procédés et technologies y compris la conception, le développement technique et l'actualisation;

Attendu que l'entreprise a remporté le prix dans la catégorie Services aux entreprises remis à une entreprise qui se distingue pour la qualité exceptionnelle des services offerts à leur clientèle et à l'efficacité de leurs opérations;

Attendu que Root Data Center a été couronnée entreprise de l'année par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à Root Data Center pour les honneurs remportés lors du gala Accolades 2018.

L'arrondissement est fier de compter Root Data Center parmi les entreprises actives sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

---

**CA18 20 0295****Félicitations à Crina Crigoriu - médaille d'or en kata extrême**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à Crina Crigoriu de l'École de karaté Kempo qui a remporté une médaille d'or en kata extrême lors du Championnat canadien de karaté en Ontario le 16 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

---

**CA18 20 0296**

**Félicitations au restaurant Kyomi - louche d'or du festival de la S.O.U.P.E. catégorie restaurateur**

Attendu qu'à l'occasion de la quatrième édition du festival de la S.O.U.P.E. de LaSalle, les citoyens étaient conviés à déguster plus d'une vingtaine de soupes et à voter pour leur soupe favorite dans deux catégories, groupe communautaire et restaurateur.

Attendu que plus d'une vingtaine de groupes ont participé à la quatrième édition du festival en offrant gratuitement leur soupe.

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que les membres du conseil offrent leurs plus sincères félicitations au restaurant Kyomi, lauréat de la louche d'or du festival de la S.O.U.P.E., catégorie restaurateur.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

---

**CA18 20 0297**

**Félicitations aux gagnants de la catégorie groupe communautaire du festival de la S.O.U.P.E.**

Attendu qu'à l'occasion de la quatrième édition du festival de la S.O.U.P.E. de LaSalle, les citoyens étaient conviés à déguster plus d'une vingtaine de soupes et à voter pour leur soupe favorite dans deux catégories, groupe communautaire et restaurateur;

Attendu que plus d'une vingtaine de groupes ont participé à la quatrième édition du festival en offrant gratuitement leur soupe,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que les membres du conseil offrent leurs plus sincères félicitations aux gagnants de la catégorie groupe communautaire :

La louche d'or a été décernée à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme

La louche d'argent a été décernée à l'Association du peuple E.D.O.

La louche de bronze a été décernée à Bienvenue à l'immigrant

Adoptée à l'unanimité.

10.08

---

**CA18 20 0298****Remerciements au comité organisateur du festival de la S.O.U.PE.**

Attendu que la quatrième édition du festival de la S.O.U.PE. a rassemblé les citoyens venus déguster gratuitement plus d'une vingtaine de soupes différentes dans une ambiance festive, au parc des Rapides à l'occasion de la fête du Canada;

Attendu que le comité organisateur a réussi à mobiliser plus d'une vingtaine de groupes à participer à ce merveilleux projet culinaire et culturel;

Attendu que la planification et la réalisation de cet événement offert aux citoyens de LaSalle ont demandé la participation active des membres du comité organisateur,

Attendu que ce festival s'est déroulé avec succès.

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que les membres du conseil offrent leurs plus sincères remerciements au comité organisateur de la quatrième édition du festival de la S.O.U.PE. pour avoir investi temps et énergie à offrir aux LaSallois une expérience extraordinaire couronnée de succès.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

---

**CA18 20 0299****Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 4 juin 2018**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

---

**CA18 20 0300****Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1182363049

---

**CA18 20 0301**

**Procès-verbal - correction de la résolution CA18 20 0279 - P.I.I.A. rue Smith**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la secrétaire d'arrondissement qui a corrigé la résolution CA18 20 0279 adoptée le 4 juin 2018 afin de modifier :

Le numéro du permis qui aurait dû se lire AG3001417464;

La description des travaux afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1182363041

---

**CA18 20 0302**

**Contrat à Aerofil - remplacement du média de traitement au charbon à l'U.T.O. Trésor-Caché**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder un contrat à Aerofil Inc. pour le remplacement du média de traitement au charbon à l'U.T.O. Trésor-Caché de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 53 093,16 \$, taxes incluses pour une période de deux (2) ans, conformément à l'appel d'offres sur invitation C118051-BF0000-ST (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1186152013

---

**CA18 20 0303**

**Dépense additionnelle - services professionnels - ascenseur et terrasse sur la toiture de la mairie**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 75 921,44 \$ taxes incluses, (contrat : 69 019,49 \$ + contingences: 6 901,95 \$), pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 180 881,42 \$, taxes incluses à 256 802,86 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1180269008

---

**CA18 20 0304****Dépense additionnelle - services professionnels - rénovation du pavillon des baigneurs et piscine du parc Lacharité**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 51 347,84 \$, taxes incluses (contrat: 46 679,85 \$ + contingences: 4 667,99 \$ (10 % du contrat)) pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 159 927,01 \$, taxes incluses, à 211 274,85 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1180269007

---

**CA18 20 0305****Budget additionnel à G & S Consultants S.E.N.C. - surveillance et contrôles qualitatifs des matériaux du projet EQ8**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser un budget additionnel à G & S Consultants S.E.N.C. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage du projet EQ8.

Budget d'arrondissement de 14 000 \$, taxes incluses.

D'autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense, la dépense totale de 24 149,26 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1187151034

---

**CA18 20 0306**

**Prolongation du contrat de Rodrigue Peintre Décorateur - fourniture et peinture des bornes d'incendie**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De se prévaloir de l'option de prolongation de une (1) année pour le contrat de fourniture et d'application de peinture sur les bornes d'incendie octroyé en 2017 à Rodrigue Peintre Décorateur Ltée pour l'année 2018, pour un montant total de 26 690,53 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation n° 17-15936.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1187151033

---

**CA18 20 0307**

**Entente de tarification avec Métro Média - publications**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser l'entente de tarification 2018 avec Métro Média /10684210 Canada inc. pour les publications de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1180577003

---

**CA18 20 0308**

**Convention de soutien logistique avec Kayak sans frontières - promotion activités de kayak et de SUP**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de soutien logistique à intervenir entre Kayak Sans Frontières et l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325<sup>e</sup> les 11 et 12 août 2018.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité.

20.00 1186818079

---

**CA18 20 0309**

**Bail de location d'espace publicitaire sur les surfaceuses - Marché d'alimentation IGA Extra Beck**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser la signature du bail entre le Marché d'alimentation IGA Extra Beck Inc. et la Ville de Montréal pour la location d'espace publicitaire sur les surfaceuses des arénas pour une période de trois ans avec deux options de prolongation d'une année chacune.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1186818069

---

**CA18 20 0310**

**Bail de location avec Placements Emess - installation de bollards pour abribus**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'approuver le bail de location entre Placements Emess et la Ville de Montréal afin de permettre l'utilisation d'un terrain privé sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer ce bail de location.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1186152012

---

**CA18 20 0311**

**Convention de contribution financière avec la Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder une contribution financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal de 5 000 \$ par année pour le partenariat et les services offerts pour une période de deux années, soit du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mai 2020 et approuver la convention de contribution financière à cet effet.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1182365021

---

**CA18 20 0312**

**Conventions et contributions avec 3 organismes - plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal**

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, M. le conseiller Serge Declos s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal.

D'accorder une contribution financière de 49 664,00 \$, taxes incluses, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par les services centraux de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1186818060

**CA18 20 0313****Association de hockey des Cougars de LaSalle - utilisation de la glace à l'aréna Jacques-Lemaire**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser l'Association de hockey des Cougars de LaSalle inc. à prolonger son utilisation de la glace à l'aréna Jacques-Lemaire tous les mercredis jusqu'à 22 h 30 du 22 août 2018 au 31 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1186818062

---

**CA18 20 0314****Contribution financière au Congrès national des Italo-Canadiens - programme souvenir de la Semaine italienne**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1186818067

---

**CA18 20 0315****Contribution financière à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle - festival de musique Zouglou**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarak

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle pour la réalisation du 1er festival de musique Zouglou qui aura lieu les 3 et 4 août 2018 dans le cadre du Plan d'action sur la diversité culturelle de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1186818068

---

**CA18 20 0316**

**Contribution financière au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux - activité Imagine LaSalle**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'une activité estivale sur les berges du parc des rapides, Imagine LaSalle, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1185986005

---

**CA18 20 0317**

**Cégep André-Laurendeau - permis de boissons lors des parties de hockey - saison 2018-2019**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine, pour la saison 2018-2019.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1186818064

---

**CA18 20 0318**

**Kayak sans frontières - événement promotionnel - pavillon du 325e**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement promotionnel de ses activités de kayak les 11 et 12 août 2018 de 8 h à 22 h sur le terrain jouxtant le pavillon du 325<sup>e</sup>.

Cette autorisation comprend :

- l'installation d'un chapiteau de 20 pieds sur 60 pieds;
- l'utilisation du site du vendredi 10 août vers midi au lundi 13 août au matin;
- la tenue d'une compétition de niveau international de kayak freestyle dans les rapides (retransmission en directe sur grand écran);
- la présence d'un kiosque alimentaire et la diffusion de musique durant les heures d'accueil;
- la vente de boissons alcooliques, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette n'est présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne s'est vendue à des personnes mineures;

Les partenaires et commanditaires de l'événement seront autorisés à installer un petit kiosque et s'afficher sur le site.

La sécurité sur le site durant l'activité devra être assurée en tout temps par une équipe de bénévoles recrutée par le Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal et la sécurité sur l'eau et la mise en place d'un plan d'urgence devra être assurée par la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1186818070

---

#### **CA18 20 0319**

#### **Restaurant LaSalle Drive-In - activité de financement pour la Fondation de l'hôpital LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De permettre une activité de financement au restaurant LaSalle Drive-In au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle le samedi 8 septembre 2018 de 11 h à 23 h.

D'autoriser la fermeture partielle du stationnement adjacent au restaurant de 11 h à 23 h pour cet événement. Les activités dans le cadre de cet événement ne devront pas empêcher la libre circulation sur la piste cyclable et la musique extérieure devra être à un volume acceptable et devra cesser à 23 h. L'organisme doit s'assurer d'acquitter les droits de diffusion auprès des autorités concernées (SOCAN). De permettre l'affichage de deux panneaux de rue pour la promotion de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1186818065

---

**CA18 20 0320**

**Association des IGBO (Québec) - permis de boissons pour pique-nique au parc Lefebvre**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarak

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser l'Association des IGBO (Québec) à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 11 août 2018 au parc Lefebvre.

D'autoriser l'Association des IGBO (Québec) à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1186818073

---

**CA18 20 0321**

**Permis d'alcool pour la Fête des bénévoles**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1186818077

---

**CA18 20 0322**

**Fête des voisins au parc Ménard**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarak

et résolu :

D'autoriser un groupe de citoyens à tenir une Fête des voisins le 27 juillet 2018 au parc Ménard.

De respecter la réglementation applicable aux parcs.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1186818074

---

**CA18 20 0323****Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero - procession**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 9 septembre 2018 de 11 h à 13 h.

La procession empruntera le trajet suivant : Thierry, Chouinard, Moreau, Anita, Thibert, Moreau, Serge, Denise, Tétrault, et Thierry. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1186818066

---

**CA18 20 0324****Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia - procession**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 5 août 2018. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

De permettre à l'organisme de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1186818072

---

**CA18 20 0325****Feu d'artifice pour clôturer les activités de l'Halloween**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1186818078

---

**CA18 20 0326**

**Nomination du maire d'arrondissement suppléant - septembre à décembre**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De nommer monsieur le conseiller Richard Deschamps pour agir à titre de maire d'arrondissement suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1182365019

---

**CA18 20 0327**

**Nomination du comité préparatoire - septembre à décembre 2018**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De nommer les membres pour siéger au comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018, soit :

Madame la conseillère de ville Lise Zarac  
Madame la conseillère d'arrondissement Laura-Ann Palestini

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1182365020

---

**CA18 20 0328**

**Reddition de comptes**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 mai au 25 juin 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.13 1183035007

---

**CA18 20 0329**

**Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.01 à 40.16.

D'adopter les points 40.01 à 40.16.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

---

**CA18 20 0330**

**P.I.I.A. - bâtiment accessoire au 2288 rue de Cannes-Brûlées**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001420606), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble industriel situé au 2288, rue de Cannes-Brûlées et de réaménager une partie du terrain.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1182363065

---

**CA18 20 0331**

**P.I.I.A. - modification d'une partie d'un mur d'un commerce au 7077 boul. Newman**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001426472), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'un mur d'un commerce situé au 7077, boul. Newman.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1182363064

---

**CA18 20 0332**

**P.I.I.A. - agrandissement et rénovation d'un bâtiment commercial aux 9160-9170 rue Airlie**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001421290), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 9160 à 9170, rue Airlie de même que le réaménagement du terrain de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1182363063

---

**CA18 20 0333**

**P.I.I.A. - agrandissement d'un bâtiment institutionnel au 9199 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001422983), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 9199, rue Centrale et le réaménagement d'une partie du terrain.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1182363062

---

**CA18 20 0334**

**P.I.I.A. - habitation bifamiliale contigüe sur la 1ère Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001411745), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale contigüe sur le lot numéro 1 135 450 (1<sup>re</sup> Avenue), aux conditions suivantes :

1. L'allège des fenêtres doit être d'une largeur équivalente à 3 ou 4 rangs de brique et doit être prolongée au-dessus de la brique dont l'appareillage est en soldat.
2. Le garde-corps de la mezzanine doit être constitué de panneaux de verre clair.
3. Le revêtement extérieur des murs de la mezzanine doit être de couleur gris pâle, tel que le « Regent Grey » de Vicwest, ou l'équivalent.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1182363061

---

**CA18 20 0335**

**P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 442 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394092), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 442 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1182363060

---

**CA18 20 0336**

**P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 441 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394089), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 441 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1182363059

---

**CA18 20 0337**

**P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 440 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394088), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 440 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1182363058

---

**CA18 20 0338**

**P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 439 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394086), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 439 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1182363057

---

**CA18 20 0339**

**P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 436 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394078), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 436 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1182363056

---

**CA18 20 0340****P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 435 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394071), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements située sur le lot numéro 5 908 435 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1182363055

---

**CA18 20 0341****P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 434 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394068), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 434 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1182363054

---

**CA18 20 0342****P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 433 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394066), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements située sur le lot numéro 5 908 433 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1182363053

---

**CA18 20 0343**

**P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 908 432 (rue Jacqueline-Sicotte)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394056), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 432 (rue Jacqueline-Sicotte) à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1182363052

---

**CA18 20 0344**

**P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 536 727 (boul. Newman)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001426148), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 727 (boul. Newman), aux conditions suivantes:

- que l'affichage soit intégré à l'architecture du bâtiment et que les dessins nécessaires soient déposés;
- que tout équipement de mécanique, de ventilation et de communication soit incorporé ou traité de façon à s'intégrer à l'architecture du bâtiment. Aucun équipement ne devrait être perceptible des voies publiques incluant une forme ou l'autre d'antennes ou de système de captation de radiofréquence;
- que tous les appareils de climatisation, les thermopompes et leur équipement installés sur un balcon soient dissimulés derrière un écran intégré architecturalement afin de ne pas être visibles de la voie publique;
- que les deux arbres situés dans les cônes de visibilité à l'intersection de la rue Viola-Desmond et du boulevard Newman soient retirés;
- que le trottoir soit conservé droit et soit élargi, afin de ne pas suivre la courbe dans la section du rétrécissement de la rue, et ce des deux côtés et que les arbres sur le domaine public soient déplacés en conséquence;
- qu'une section du sentier en pavé soit retirée et remplacée par un trottoir en béton afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible de traverser la rue;
- que les bollards soient retirés;
- que le détail de plantation des arbres sur la construction en tréfonds soit fourni;
- que suffisamment de terre soit prévue pour les arbres plantés sur la construction en tréfonds afin que les arbres puissent se développer normalement;

- que les espèces *Ostrya* et *Quercus* soient remplacées par des espèces d'arbres n'ayant pas de racines profondes ou de fruits;
- que les manœuvres des véhicules dans les cases de stationnement difficiles à atteindre soient illustrées;
- que les manœuvres des camions de livraison soient illustrées;
- que les manœuvres des véhicules de ramassage d'ordures et de recyclage soient illustrées;
- que les espaces pour l'entreposage des ordures et des matières recyclables soient réunis à la limite des lots dans la partie sud du stationnement;
- qu'une étude d'impact éolien bonifiée soit déposée démontrant clairement que le projet répond aux normes du règlement de zonage: illustrant les conditions de vent actuelles et les conditions de vent suite à la construction du bâtiment et détaillant les mesures de mitigation à être implantées au projet afin de rendre ce dernier conforme à la réglementation;
- que la dalle de stationnement en tréfonds soit conçue de manière à éviter un dénivelé prononcé entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les voies publiques et entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les lots adjacents;
- que des compacteurs à déchets et matières recyclables soient installés;
- que le projet soit conforme à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1182363051

---

#### **CA18 20 0345**

#### **P.I.I.A. - habitation multifamiliale sur le lot 5 536 726 (boul. Newman)**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001426132), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 726 (boulevard Newman), aux conditions suivantes :

- que l'affichage soit intégré à l'architecture du bâtiment et que les dessins nécessaires soient déposés;
- que tout équipement de mécanique, de ventilation et de communication soit incorporé ou traité de façon à s'intégrer à l'architecture du bâtiment. Aucun équipement ne devrait être perceptible des voies publiques incluant une forme ou l'autre d'antennes ou de système de captation de radiofréquence;
- que tous les appareils de climatisation, les thermopompes et leur équipement installés sur un balcon soient dissimulés derrière un écran intégré architecturalement afin de ne pas être visibles de la voie publique;
- que les deux arbres situés dans les cônes de visibilité à l'intersection de la rue Viola-Desmond et du boulevard Newman soient retirés;
- que le trottoir soit conservé droit et soit élargi, afin de ne pas suivre la courbe dans la section du rétrécissement de la rue, et ce des deux côtés et que les arbres sur le domaine public soient déplacés en conséquence;
- qu'une section du sentier en pavé soit retirée et remplacée par un trottoir en béton afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible de traverser la rue;
- que les bollards soient retirés;
- que le détail de plantation des arbres sur la construction en tréfonds soit fourni;

- que suffisamment de terre soit prévue pour les arbres plantés sur la construction en tréfonds afin que les arbres puissent se développer normalement;
- que les espèces *Ostrya* et *Quercus* soient remplacées par des espèces d'arbres n'ayant pas de racines profondes ou de fruits;
- que les manœuvres des véhicules dans les cases de stationnement difficiles à atteindre soient illustrées;
- que les manœuvres des camions de livraison soient illustrées;
- que les manœuvres des véhicules de ramassage d'ordures et de recyclage soient illustrées;
- que les espaces pour l'entreposage des ordures et des matières recyclables soient réunis à la limite des lots dans la partie sud du stationnement;
- qu'une étude d'impact éolien bonifiée soit déposée démontrant clairement que le projet répond aux normes du règlement de zonage: illustrant les conditions de vent actuelles et les conditions de vent suite à la construction du bâtiment et détaillant les mesures de mitigation à être implantées au projet afin de rendre ce dernier conforme à la réglementation;
- que la dalle de stationnement en tréfonds soit conçue de manière à éviter un dénivelé prononcé entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les voies publiques et entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les lots adjacents;
- que des compacteurs à déchets et matières recyclables soient installés;
- que le projet soit conforme à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1182363050

---

#### **CA18 20 0346**

##### **Compensation monétaire pour fins de parcs - permis de lotissement rue Gagné**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 219 138,88 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001425178) visant le remplacement du lot numéro 5 459 078 par les lots numéros 6 231 047 et 6 231 048 (rue Gagné).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1182363067

---

#### **CA18 20 0347**

##### **Révision de la compensation monétaire pour fins de parcs - permis sur la rue George**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De réviser la compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement,

pour les demandes de permis de construction en rapport avec les lots 5 459 072 , 5 459 073, 5 459 074 et 5 459 075 inclusivement (rue George), en remboursant le montant de 39 222,17 \$.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1182363014

---

**CA18 20 0348**  
**Certificats d'occupation du domaine public - mai 2018**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1182363047

---

**CA18 20 0349**  
**Nettoyage de terrains**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit :

<b>ADRESSE/ENDROIT</b>	<b>NUMÉRO AVIS</b>	<b>DATE AVIS</b>	<b>DÉLAI</b>
123, avenue Gérald	18757 et 18758	30 mai 2018	7 jours
8256, rue Pagé	18759	30 mai 2018	7 jours
9600, rue Jean-Milot	18786	9 juin 2018	7 jours
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	18787 et 18788	9 juin 2018	7 jours
Lots numéros 1 930 692 et 2 331 517 (boul. Newman)	18849	21 juin 2018	7 jours
38, rue Airlie	18790 à 18792	9 juin 2018	7 jours
939, rue d'Upton	18773-1	6 juillet 2018	7 jours

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1182363048

**CA18 20 0350**

**Espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - rue Renée**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

7783 A, rue Renée

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque les signalisations auront été installées.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1187151029

---

**CA18 20 0351**

**Espaces de stationnement réservé pour personnes handicapées - rues d'Eastman et de Godbout**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible du 9461, rue d'Eastman et de retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9007, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis étant donné que le demandeur a déménagé.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1187151030

---

**CA18 20 0352**

**Espaces de stationnement réservé pour personnes handicapées - rue de Godbout**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible du 9024 A, rue de Godbout et de retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées

près du 9005, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis étant donné que le demandeur a déménagé.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1187151031

---

### **CA18 20 0353**

#### **Signalisation pour piste cyclable de l'aqueduc - rue Hepworth à l'angle de la 65e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'autoriser l'installation d'une signalisation adéquate pour indiquer la présence de cyclistes et de délimiter une zone de stationnement interdit afin de bien dégager l'entrée et la sortie de la piste cyclable de l'aqueduc sur la rue Hepworth à l'angle de la 65e Avenue à LaSalle afin d'assurer une excellente visibilité.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation sera installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1187151032

---

### **CA18 20 0354**

#### **Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1186456007

---

### **Dépôt de documents**

- Rapports mensuels - Aménagement urbain

60.01

---

**CA18 20 0355****Suite de la période de questions**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il y a reprise de la période de questions.

<b>Questions posées par</b>	<b>Sujet de l'intervention</b>	<b>Suivi</b>
Yves Daoust	Suivi de l'affichage boul. Newman Publication de la revue l'Accent Page Facebook de l'arrondissement Pavage sur les rues des Oblats et Maria Stationnement au parc des Rapides Projet de terrasse à la mairie	
Robert Cordner	Zonage et logis au sous-sol	

**CA18 20 0356****Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De lever la séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

\_\_\_\_\_  
Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement